



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 8 mai 2017, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un tout ménage (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 14 du 7 avril 2017.

Tractanda :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 12 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Modification du budget des investissements 2017 :
 - 3.1 Crédit d'étude pour accès piétonnier Longemort-Le Ruz
 - 3.2 Réfection portes d'entrée sur route cantonale Report
4. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Luc Probst, syndic

Scrutateurs : M. Christian Baumgartner, M. Pierre Gingins

Membres présents : 59 personnes

A 20h00, le syndic ouvre l'assemblée en remerciant les personnes présentes. Au menu ce soir, les comptes 2016 ainsi que deux modifications de budget 2017. La convocation a été faite dans les règles (pilier public, journal communal, Feuille officielle, site internet). L'assemblée peut donc délibérer de manière valable.

Etant donné qu'il n'y a aucune remarque sur le tractanda, l'assemblée peut donc commencer.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 12 décembre 2016 :

Le PV était consultable sur le site internet et à l'administration. Il n'est donc pas lu.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

2. Comptes 2016 :
 - 2.1. Présentation :

Comptes de fonctionnement

M. Jean-Luc Probst rappelle que, sur demande de la dernière assemblée, les comptes étaient téléchargeables sur le site internet. Le résultat montre un bénéfice de Fr. 17'000.- après un amortissement de Fr. 10'000.- pour un don fait au FC Gruyère-Lac. Les années futures seront, sans doute, très difficiles avec le CO de Riaz, l'augmentation de certains postes comme le social.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

M. Christophe Revaz présente les comptes.

0. Administration :

010.300.2 : Traitements des scrutateurs : Fr. 2'287.50 : une augmentation est visible car l'année 2016 a été riche en élections et en votations.

020.311.0 : Mobilier, équipement techn., matériel : Fr. 8'661.50 : l'augmentation est due par l'achat d'un beamer pour le conseil et l'équipement du poste à Claudia Kolly.

021.301.0 : Traitement du personnel communal : Fr. 316'793.75 : ici figurent tous les salaires du personnel communal (administration, AES, employés) avec le rattrapage des heures supplémentaires de l'administration et les charges sociales.

1. Ordre public :

100.318.0 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 2'855.95 : il s'agit des frais d'avocat concernant le litige entre la locataire de l'école et la commune.

2. Enseignement et formation :

210.311.0 : Mobilier, équipement techn., matériel : Fr. 8'680.75 : il s'agit de l'achat d'iPad pour les écoles.

219 : Accueil extrascolaire : un surcoût de Fr. 7'000.- est visible. Il est vrai que c'était la 1^{ère} année de gestion. Nous manquons de données et d'expérience. Cela se stabilisera sur les prochaines années.

M. Pierre Gingins : a-t-on dès lors prévu une augmentation au budget 2017 ?

Mme Chantal Pasquier : oui, on a modifié les postes en conséquence. Ce qui ne veut pas dire que les chiffres seront exacts.

3. Culte, culture et loisirs :

300.351.0 : Participation aux dépenses Conservatoire : Fr. 21'305.55 : il y a davantage d'élèves qui sont au Conservatoire.

4. Santé :

5. Affaires sociales :

540.365.0 : Subventions des crèches et garderies : Fr. 25'074.05 : on a beaucoup plus d'enfants placés que les années précédentes. Cela représente environ Fr. 2'000.- par mois.

6. Routes et chemins :

620.314.0 : Entretien des routes et de l'éclairage : Fr. 12'359.35 : il y a eu des dégâts suite à des orages. De plus, une barrière d'un pont a dû être à deux fois réparée.

Mme Valérie Sottas : n'y a-t-il pas d'assurance pour payer cela ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

M. Jean-Luc Probst : oui, évidemment. Un remboursement nous a été fait mais, pour le 1^{er} délit, nous n'avons pas trouvé l'auteur.

620.315.0 : Entretien des véhicules et machines : Fr. 2'669.35 : nous avons dû remplacer le radiateur du véhicule communal.

7. Eau, environnement, aménagement :

700.313.0 : Achats de marchandises : Fr. 5'240.60 : il s'agit principalement de fuites d'eau réparées.

700.380.0 : Attribution à la réserve : Fr. 30'682.20 : **M. Pierre Gingins** demande si cette réserve a été faite parce que l'exercice est bon ?

M. Jean-Luc Probst : effectivement, c'est le cas. Le compte de l'eau doit s'équilibrer. Si une année, l'exercice est négatif, on peut puiser dans la réserve justement.

710.352.1 : Frais de fonctionnement STEP (AIS) : Fr. 35'807.55 : les comptes ont dépassés le budget car l'AIS a oublié de nous facturer en 2015 un acompte. Nous avons donc rattrapé le manco en 2016.

720.318.2 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 30'500.- : il s'agit de l'achat des cartes de déchetterie.

720.435.0 : Vente de matériel : Fr. 25'872.20 : ici, c'est la vente des cartes. Il reste une réserve de cartes non vendues à la commune.

790.318.0 : Honoraires urbanistes, géomètres : Fr. 4'320.- : pour les dossiers de construction, nous avons mandaté un architecte pour le contrôle des dossiers. Ces frais sont répercutés sur la facture du propriétaire en question.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

800.314.0 : Entretien route alpestre : Fr. 7'972.45 : des dégâts ont eu lieu à cause des orages en 2016. Ce qui explique le dépassement.

M. Bernard Bapst relève que l'on a coupé un peu moins de bois car le prix de vente est à la baisse.

9. Finances, impôts et immeubles :

Nous avons encaissé davantage d'impôts sur le revenu et la fortune que prévu. De plus, comme à l'accoutumée, nous avons encaissé de nombreux impôts extraordinaires ce qui est une bonne surprise.

942.435.0 : Vente de gravier : Fr. -.- : **M. Henri Choffet** est surpris que l'on n'est rien encaissé en 2016 pour la vente de gravier. Le trafic est énorme ; c'est donc bizarre. Est-ce normal que l'on amène des machines énormes pour concasser et que l'on n'encaisse rien ?

M. Jean-Luc Probst : il faut savoir que la gravière concerne deux propriétaires différents : la commune et anciennement la famille Rigolet. Le terrain de cette dernière a été acheté par la société Gravière d'Hauteville SA. Dans un 1^{er} temps, la société a exploité la partie sur



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

Hauteville et aujourd'hui, elle exploite sur la 2^{ème} partie, ce qui explique que la commune n'encaisse plus rien.

M. Henri Choffet : et lorsqu'elle travaille sur la commune ?

M. Jean-Luc Probst : il n'est pas possible d'encaisser des taxes.

M. Pierre Gingins : mais la commune touche quelque chose ?

M. Jean-Luc Probst : oui, elle touche pour les matériaux de remblais. Un projet de DCMI est en cours. Des demandes ont été faites au canton mais le projet doit être revu.

M. Paul Brodard rend attentif le conseil : attention qu'elle ne se remplisse pas avant !

M. Jean-Luc Probst : la société explique qu'elle a dû énormément investir pour ce projet.

M. Bernard Bapst : il faut savoir que le conseil doit se référer aux contrats qui avaient été signés à l'époque. Dès lors, il n'avait pas été tenu compte de certains aspects. Le Conseil n'avait pas le recul. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous baser sur ce contrat.

M. Paul Brodard : à votre place, je donnerais l'interdiction de remblayer cette gravière. Mais l'idée de faire une DCMI est bien. Je vois régulièrement acheminer des matériaux de démolition et qui sont concassés sur le site. A quel coût ? Il est clair qu'à l'époque, les choses étaient différentes. On doit pouvoir aujourd'hui encaisser quelque chose.

M. Jean-Luc Probst : quand un privé a un projet, on n'a pas à lui dire ce qu'il doit faire. Ce sont eux qui exploitent. Le problème du concassage est dû au fait que le gravier n'est pas de qualité extraordinaire. Il est donc valorisé un peu et grâce à cela, la commune retire un peu d'argent.

M. Henri Choffet : il y a eu un permis de construire avec des conditions. Aujourd'hui, il y a des machines énormes qui suscitent un trafic tout aussi grand. Aucun frais n'est demandé par la commune pour cela, c'est drôle ?!

M. Paul Brodard : c'est OK pour revaloriser le gravier, mais tous ces volumes qui font des allers et retours, c'est bizarre !

M. Jean-Marie Castella : il y a eu un permis d'exploitation et le concassage n'en faisait pas partie. On a laissé faire à bien plaisir. Mais effectivement, s'il devait y avoir davantage de concassage, on pourrait bien se poser la question. Un contrat a été signé pour le remblai avec la gravière.

M. Paul Brodard : pour le concassage, c'est un mélange sur la partie Rigolet. La commune n'aurait donc pas droit à une participation ?

M. Bernard Perritaz : c'est quoi une DCMI ?

M. Jean-Luc Probst : une décharge contrôlée de matériaux inertes.

M. Pierre Gingins : revient sur les salaires de l'administration. Finalement, il n'a pas eu la réponse à laquelle il s'attendait. Qu'en est-il ?

M. Christophe Revaz : les vrais salaires sont de l'ordre de Fr. 316'793.75 y compris les charges sociales. Se sont les salaires de tous les employés de la commune y compris l'AES.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

Comptes d'investissements :

L'employé communal a fait quelques photos (annexes 1-6).

M. Christophe Revaz présente les comptes d'investissements puis le bilan est commenté.

0. Administration :

020.506.0 Mobilier de bureau, équipement technique : Fr. 3'984.20 : il s'agit de la mise en place de la téléphonie numérique de l'administration et des locaux communaux.

2. Enseignement et formation :

290.503.0 : Rénovation bâtiment scolaire : Fr. 2'923.00 : il s'agit de la réfection du sol.

6. Routes et chemins :

620.501.0 : Aménagement des routes et trottoirs : Fr. 88'597.55 : suite à la pose du tapis phono-absorbant, nous avons dû faire quelques aménagements. Nous avons fait aussi du gravillonnage sur la route de l'Auberge.

7. Eau, environnement, aménagement :

720.503.0 : Déchetterie : Fr. 20'200.95 : il s'agit de la pose de la dalle pour le compacteur.

780.501.0 : Investigation technique (décharge) : Fr. 24'355.60 : le montant de Fr. 90'000.- comprend 3 années. Il s'agit donc ici d'une seule année.

790.509.0 : Honoraires SIT : Fr. 16'042.50 : il s'agit ici de la nouvelle mensuration.

9. Finances, impôts et immeubles :

943.503.1 : réfection bâtiment Les Branches : Fr. 46'429.95 : il s'agit de l'isolation de la toiture.

M. Jean-Luc Probst relève qu'un emprunt est arrivé à terme et qu'il a été renouvelé (Fr. 500'000.-).

2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision :

M. Serge Andrey lit le rapport de la Commission financière qui propose d'approuver les comptes fonctionnement et d'investissements.

La Commission est remerciée pour son travail.

2.3. Approbation :

Comme le prévoit la loi, le Conseil communal ne vote pas pour les comptes.



Vote : les comptes de fonctionnement avec un bénéfice de Fr. 17'016.50 sont acceptés à mainlevée et à l'unanimité.

Vote : les comptes d'investissement avec un excédent de charges de Fr. 136'278.70 sont acceptés à mainlevée et à l'unanimité.

3. Modification du budget des investissements 2017 :

3.1. Crédit d'étude pour accès piétonnier Longemort – Le Ruz :

M. Jean-Luc Probst explique à l'assemblée que l'association du quartier de Longemort a fait une demande pour un chemin piétonnier entre Longemort et le Ruz. Ce projet avait déjà été présenté en assemblée pour un montant de Fr. 161'000.-. Ce dernier avait été refusé. Un nouveau crédit d'étude est donc proposé aujourd'hui.

M. Dominique Schouwey : on doit se déterminer ce soir pour relier le quartier de Longemort et le Ruz (annexe 7 et 8). Le crédit se monte à Fr. 15'000.- au total mais il est clair que si le projet n'aboutit pas, tout ne nous sera pas facturé. Il faudra compter environ Fr. 200'000.- pour la réalisation du sentier (annexe 9).

Mme Kristel Vasserot prend la parole en tant que co-présidente de l'association du quartier de Longemort. Ce projet lui tient à cœur car il est vrai qu'il y a énormément de nouveaux habitants dans le quartier. La population âgée y est également présente et avec les jeunes, ils prennent les transports en commun. Il ne faut pas oublier le projet Senior+ dans lequel les trajets à sécuriser sont à penser. Elle estime que les cantons doivent également aider les communes dans ce concept.

M. Jean-Luc Probst : aujourd'hui, l'étape est de faire l'étude et ensuite on fera des demandes au canton. Il ne nous est pas possible de mettre des passages piétons comme demandé. Nous savons que votre association a écrit au Service des ponts et chaussées et ce dernier vous a déjà répondu.

Dans un souci de gagner du temps, nous avons souhaité modifier le budget 2017 à cette assemblée.

M. Philippe Berchier relève que nous avons déjà eu une discussion sur le sujet.

M. Jean-Luc Probst : effectivement, nous avons déjà une étude avec des contraintes diverses du canton (par ex. accessible à une mobilité réduite). De plus le passage près de la ferme anciennement Bovet est difficile car étroit. L'on a précédemment vu que de passer au milieu d'un pré avec un sentier gravelé est tout aussi difficile pour les autorisations.

M. Maurice Berger : nous avons déjà parlé de ce projet, il est vrai, pour le côté gauche de la route cantonale direction Fribourg. Et si on réfléchissait pour le faire du côté droit ? Est-ce possible ? De plus, nous devrions également prévoir ce parcours depuis Le Ruz jusqu'au village. Ce genre de parcours existe par exemple à Posieux.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

M. Jean-Luc Probst : effectivement mais c'est un 60 km/h.

Mme Kristel Vasserot : nous devrions revoir le projet depuis le Ruz jusqu'au centre du village.

M. Raphaël Marmier estime qu'il faut réfléchir maintenant car sinon on doit modifier le montant du budget.

M. Jean-Luc Probst passe la parole à la Commission financière pour connaître leur avis.

M. Serge Andrey estime que la Commission financière s'est réunie le 24 avril pour étudier ce crédit de Fr. 15'000.- sous l'angle financier. Est-il possible de modifier le montant maintenant ?

M. Christian Baumgartner : estime que l'on doit garder le montant de Fr. 15'000.-.

M. Pierre Gingins : un mandat a été donné au Conseil communal pour une étude Longemort – Le Ruz. Maintenant, on discute de le faire plus long. Refaites une proposition en automne pour l'autre partie.

M. Michaël Gross : vous avez aujourd'hui une seule offre ? si vous aviez deux offres cela pourrait-il changer quelque chose ?

M. Jean-Luc Probst : en principe nous demandons une seule offre budgétaire. Une fois la dépense acceptée par l'assemblée, d'autres offres sont demandées. On propose de faire l'étude dans un premier temps pour Longemort-Le Ruz et ensuite on verra.

M. Paul Brodard : ne devriez-vous pas d'abord vous concentrer sur le problème des propriétaires fonciers ?

M. Jean-Luc Probst : non, je ne pense pas. Il faut d'abord voir les possibilités et ensuite on peut aller discuter avec les propriétaires.

M. Eric Dervey : il est possible de revoir le 1^{er} projet de l'époque ? le budget avait déjà été refusé. Il y a certainement des solutions à prendre sur ce projet ?

M. Jean-Luc Probst : à l'origine, c'est le bureau Audergon qui nous avait fait l'étude. Ce dernier n'existe plus. Nous pourrions penser aussi à régler le problème de la vitesse sur la route cantonale, ce qui pourrait aider l'aboutissement du projet.

Vote : pour un crédit d'étude de Fr. 15'000.- : 2 abstentions 57 oui

3.2. Réfection portes d'entrée sur route cantonale (report) :

M. Jean-Luc Probst précise qu'il s'agit du montant de Fr. 11'402.45. Les travaux concernent le marquage des pépites sur la route cantonale. L'Etat a mis du temps pour nous donner le feu vert, c'est pourquoi, nous arrivons que maintenant avec ce montant. C'est un report.

M. Marc Scheuch : c'est quoi des pépites ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

M. Jean-Luc Probst : c'est un marquage de couleur sur la route, genre traversée de Botterens.

4. Informations et divers :

Le syndic donne quelques informations à la population :

- La Paroisse Ste-Etienne a fusionné et de ce fait, les impôts ne seront plus encaissés sur le même bordereau que la commune. C'est l'Etat qui encaissera l'impôt. Les paroissiens bénéficieront d'une baisse de 2 ct.

M. Philippe Berchier : attention, il est vrai que dès 2017, les impôts seront facturés par l'Etat. Mais pour les années antérieures, ils seront toujours dus via la commune.

- AES : le Conseil communal a avancé dans son projet d'accueil extrascolaire dans le bâtiment de l'école. Des travaux pour environ Fr. 100'000.- sont prévus à cet effet. La plus grande partie concerne l'escalier d'accès à l'accueil. En effet, au lieu d'isoler la cage d'escaliers intérieure aux normes anti-feu, le conseil a choisi l'option de faire un escalier extérieur. Plusieurs variantes ont été proposées au conseil et nous vous présentons l'option retenue (annexe 10). Les services de l'Etat (SEJ, SBC et ECAB) ont été consultés. Quelques modifications auront lieu également dans l'appartement actuel pour améliorer l'accueil. Le dossier de mise à l'enquête sera prêt rapidement et les travaux devraient commencer le 1^{er} juillet. Tout devrait être opérationnel à la rentrée scolaire.

M. Philippe Berchier : l'escalier extérieur me paraît énorme. Ne pourriez-vous pas partir en ligne droite ? De plus votre escalier tel que présenté ne se trouve-t-il pas sur le passage ?

M. Jean-Luc Probst : les normes nous empêchent de le faire autrement. Plusieurs variantes ont été étudiées.

M. Serge Andrey : cet escalier sera-t-il sécurisé ? Les enfants ne risquent-ils pas de tomber ?

M. Jean-Luc Probst : on ne peut pas le sécuriser car c'est une sortie de secours.

M. Jean-Marie Castella : n'avez-vous pas une autre variante à l'intérieur ? C'est une verrière à l'extérieur.

M. Jean-Luc Probst : à l'intérieur cela s'avère difficile et onéreux à isoler.

Mme Antoinette Perritaz relève, qu'à l'époque, deux escaliers ornaient le bâtiment à l'arrière : un pour les garçons et un pour les filles. Cela n'était pas vilain. Je trouve donc cela très bien.

Mme Nathalie Bartolucci : est-ce que quelque chose a été prévu pour les handicapés ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

M. Jean-Luc Probst : non, cela n'est pas obligatoire.

M. Henri Choffet : que coûtent ces travaux ?

M. Jean-Luc Probst : Fr. 100'000.-

M. Paul Brodard : un escalier droit serait mieux.

Mme Vanessa Berthoud : dans le cercle scolaire, on a eu un enfant avec un souci de motricité. Il est donc dommage de ne pas tenir compte de cet aspect. C'est illogique.

M. Jean-Luc Probst : je prends note de vos remarques.

M. Stéphane Giller : c'est une bonne chose de poser un escalier extérieur. En cas de feu, par exemple, cela permet d'avoir un accès facile sur l'extérieur. Par contre, pour une seule descente, cela n'est pas recommandé car en cas de bousculade ou de chute, cela peut être terrible. Si vous avez des paliers, cela freine les enfants dans la descente. Il faut aussi penser à la sécurité.

- Reccards d'Enhaut : le vice-syndic donne des nouvelles sur le projet (annexe 11). Cela fait maintenant bien 5 ans que l'on a des soucis avec ce chalet. Notre 1^{ère} idée : le désassujettir. Cette idée a été refusée par l'Etat car trop loin des Reccards d'Enbas. 2^{ème} idée : le proposer à la vente au locataire actuel : trop cher pour que ce soit rentable. 3^{ème} idée : retourner voir la Patenschaft et leur demander encore de l'argent. A l'époque, elle nous proposait Fr. 20'000.- mais cela n'était pas suffisant. Aujourd'hui, elle nous offre Fr. 70'000.-. Nous pourrions également compter sur l'aide du canton pour Fr. 40'000.-. Sur le montant estimé des travaux de Fr. 200'000.-, il ne reste donc plus que Fr. 90'000.-. Ce qui devient intéressant. A l'automne, nous vous demanderons donc un crédit pour refaire le chalet. L'agriculteur en a besoin et aujourd'hui, il ne peut pas mettre son bétail à l'intérieur pour le soigner par exemple. Je crois que la commune avait acquis ce chalet en 1946.
- Défibrillateur : **M. Stéphane Giller** prend la parole (annexe 12). Il s'est proposé de prendre les choses en main pour la commande et l'installation de cet appareil. L'on sait, qu'en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte. Il manque, entre le moment où l'on appelle le 144 et le moment où l'ambulance arrive, environ 15 minutes. Le massage cardiaque et la défibrillation sont donc très importants. Une étude a été faite et Fribourg Cœur a mis en place le système de 1ers répondants. Une amélioration a été constatée depuis. Le canton a donc mis en place ce système et c'est le 144 qui le gère. Le 1^{er} répondant, qui a suivi une formation, reçoit un message sur son téléphone. Le 1^{er} répondant décide s'il peut intervenir avant l'ambulance, le 2^{ème} répondant reçoit l'emplacement du défibrillateur et va chercher l'appareil. Notre appareil a été ajouté sur la liste. 460 premiers répondants sont inscrits dans le canton de FR. Des pompiers du corps ont été formés pour son utilisation.

M. Philippe Berchier : les 1ers répondants sont géolocalisés avec leur natel ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

M. Stéphane Giller : oui, les 460 1ers répondants sont alertés et seuls ceux qui peuvent intervenir rapidement s'annoncent. Personnellement, je peux intervenir partout. Le défibrillateur se trouve à l'extérieur du bâtiment. Il n'est pas utilisable uniquement par les 1ers répondants mais tout le monde peut l'utiliser. Dès que l'on ouvre le boîtier, des explications sont données. C'est l'appareil qui décide de donner l'impulsion ou pas. Une alarme sonore retentit lorsque l'on ouvre l'appareil. Le 144 sait que l'on a cet appareil à disposition Hauteville. Je remercie l'assemblée pour avoir accepté cette dépense. Merci au conseil communal pour la confiance de l'achat de cet appareil. Celui-ci est géré par Fribourg Cœur pour la maintenance. Merci à Nicolas pour la mise en place.

Mme Nathalie Bartolucci : combien faudrait-il avoir de 1ers répondants idéalement ?

M. Stéphane Giller : il n'y a pas de chiffre idéal ; il est toujours bien d'en avoir assez car c'est pour l'ensemble du canton.

M. Bernard Bapst : est-ce qu'il est possible de suivre des cours ?

M. Stéphane Giller : les ambulanciers sont habilités à donner des cours. Vous pouvez aller voir sur le site internet de Fribourg Cœur. La formation dure 4 heures.

M. Jean-Luc Probst remercie M. Giller pour son intéressante présentation.

M. Henri Choffet explique que le canton de FR a fait de nombreux efforts pour la musique, la culture, la construction d'infrastructures, etc. sur le dos des contribuables. On apprend ce printemps, par les journaux, qu'un festival de musique aura lieu sur la route de la Presqu'île, en collaboration des autorités locales. Il relève que la route d'accès est petite, qu'il n'y a pas d'infrastructures, pas de places de parc. Est-il judicieux de faire cela là-bas ? Les personnes de Gumefens, à la tête de ce projet, ne peuvent-ils pas faire cela chez eux ? De plus, c'est en même temps que les Francomanias.

M. Jean-Luc Probst : on a été approché par le propriétaire du terrain sis aux Communs d'Avau. C'est un lieu privé. Il nous a expliqué son concept et a approché tous les services nécessaires. Tout est en ordre. Alors, pourquoi pas ? C'est un projet sympa pour la région. Contrairement, à ce que vous dites, il existe des infrastructures : il y a de l'eau, de l'électricité, des eaux usées. Pour le nommer, il s'agit de M. Jérôme Raemy.

M. Eric Dervey : si effectivement 4'000 voitures sont attendues, on aura un problème car au fonds du quartier de Longemort c'est déjà problématique.

M. Jean-Luc Probst : ils auront un concept prêt et l'autorisation est donnée par la Préfecture et la Police.

M. Bernard Bapst : on parle bien des Communs d'Avau et non du quartier de Longemort.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2017

La parole n'étant plus demandée, le syndic rend un hommage à notre caissière, Chantal Pasquier, qui a 20 ans d'activité au sein de l'administration. Un cadeau lui est remis à cette occasion.

Chère Chantal,

*Voici maintenant **20 ans** que tu as commencé à travailler au sein de l'administration communale en tant que boursière communale.*

Tu as débuté dans les locaux actuels qui étaient refaits à neuf et qui ont été inaugurés quelques mois plus tard. A l'époque et à ton engagement, le syndic, Claude Clément, avait émis quelques craintes : On va avoir un problème avec deux Chantal à l'administration ! Comment va-t-on faire pour les différencier ? De plus, vont-elles bien s'entendre en ayant le même prénom ? De ce côté-là, aucun problème d'entente ! C'est une symbiose parfaite même !

Dès le début, avec ton expérience acquise auprès d'une autre commune gruyérienne, tu as su t'acquitter immédiatement des tâches qui t'ont été confiées. Avec ton professionnalisme et ton sérieux, tu as su relever, lorsqu'il le fallait, tous les défis qui se présentaient à toi !

Certainement, d'autres défis t'attendront encore dans ta profession ! On en connaît déjà un : c'est le MCH2 soit l'harmonisation des plans comptables. C'est un changement majeur pour tous les caissiers du canton. Nul doute que tu sauras relever ce challenge avec brio !

Tout le Conseil communal ainsi que l'administration te souhaite beaucoup de plaisir dans la continuité de ta profession et espérons que tu auras toujours autant de plaisir à œuvrer pour notre petite commune.

Nous sommes vraiment tous contents de t'avoir auprès de nous et encore merci pour toutes ces années de travail !!

M. Jean-Luc Probst remercie toutes les personnes présentes, un merci particulier à Jean-Marie pour ses photos qui agrémentent le début et la fin de notre présentation de l'assemblée.

Fin : 21h45.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Luc Probst
syndic

Chantal Morel
secrétaire



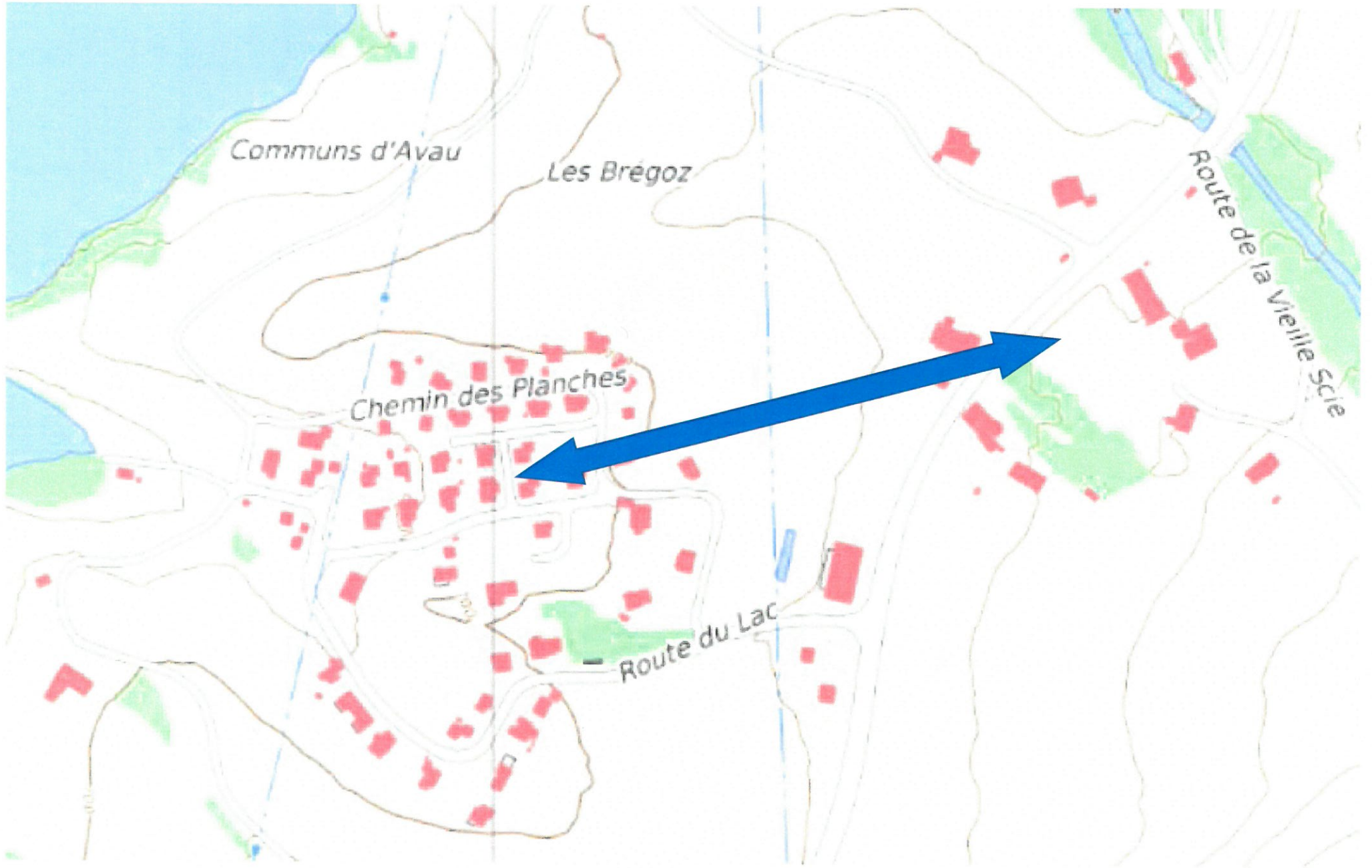












● Avant-projet	3'900.-
● Projet et procédure de demande d'autorisation	5'900.-
● Appels d'offres	2'300.-
● Projet d'exécution	2'400.-
● Divers et imprévu	500.-
● Total crédit d'étude	15'000.-

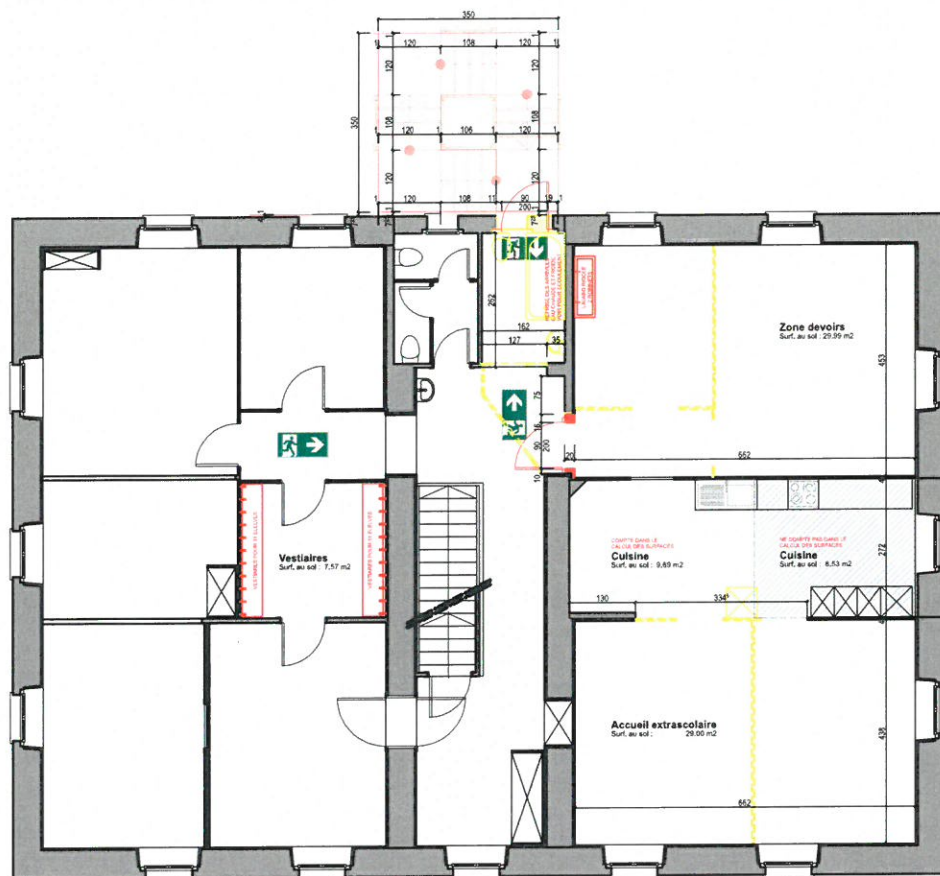
Crédit de construction

Budget estimatif	200'000.-
------------------	-----------



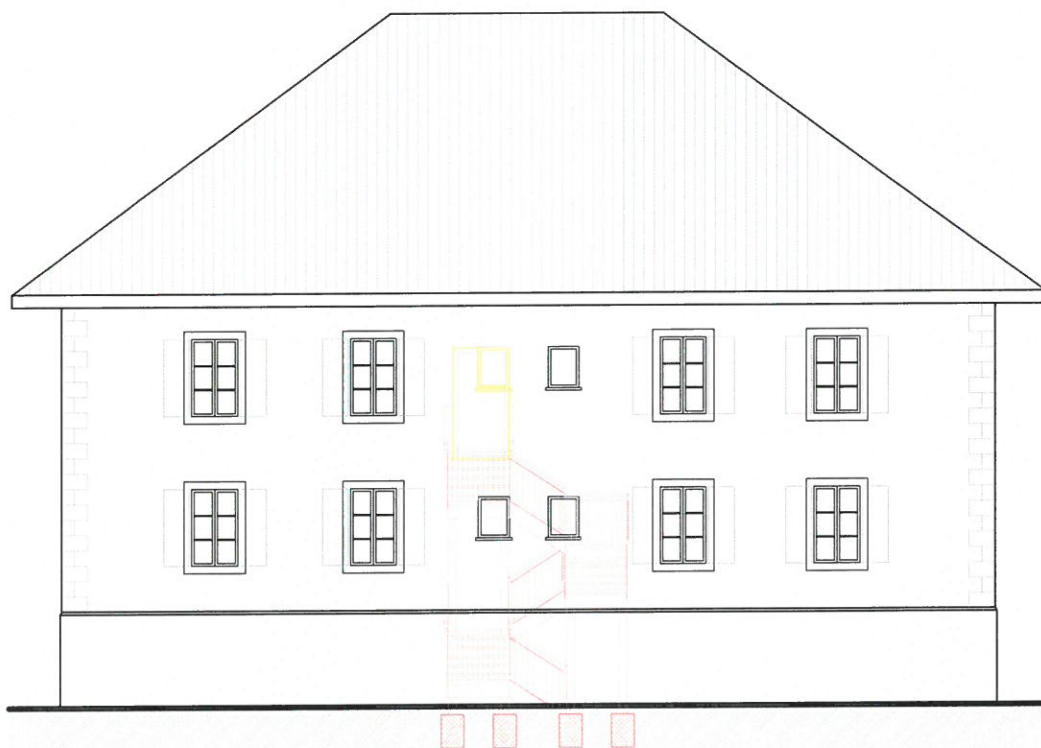
ATELIER D'ARCHITECTURE J.F. MOULLET - ROUTE DE LA GRUYERE 9 - 1634 LA ROCHE

tél. 026.413.93.93 - fax 026.413.93.99 - moulet.architecte@bluewin.ch



VARIANTE 5

**SURFACE TOTALE ADMISE
68.68 m²**



VARIANTE 5

Chalet des Reccards d'enhaut

Assemblée communale Hauteville, le 08.05.2017 BB

- Coût de la rénovation selon les devis estimatifs: 200'000 CHF
- Aide garantie du canton: 40'000 CHF
- Aide du Patenschaft de Zürich: 70'000 CHF
- Aides diverses de l'agriculteur (transport + équipement intérieur de l'étable)
- A charge de la commune: **90'000 CHF**

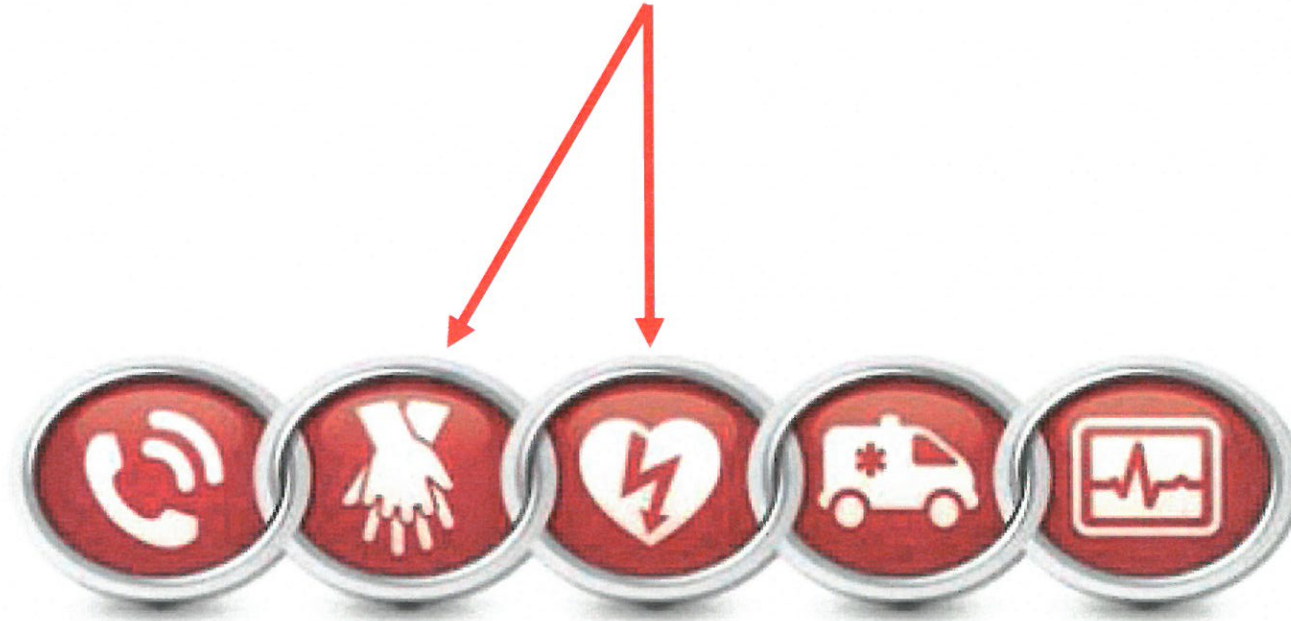


Toutes les **90 minutes**, une personne décède d'un **arrêt cardiaque** en Suisse.



Le taux de survie à un arrêt cardiaque est estimé à 5-10%

Un élément essentiel manque
dans le concept de la chaîne de survie



C'est à ce titre que le canton de Fribourg a mis en place le...



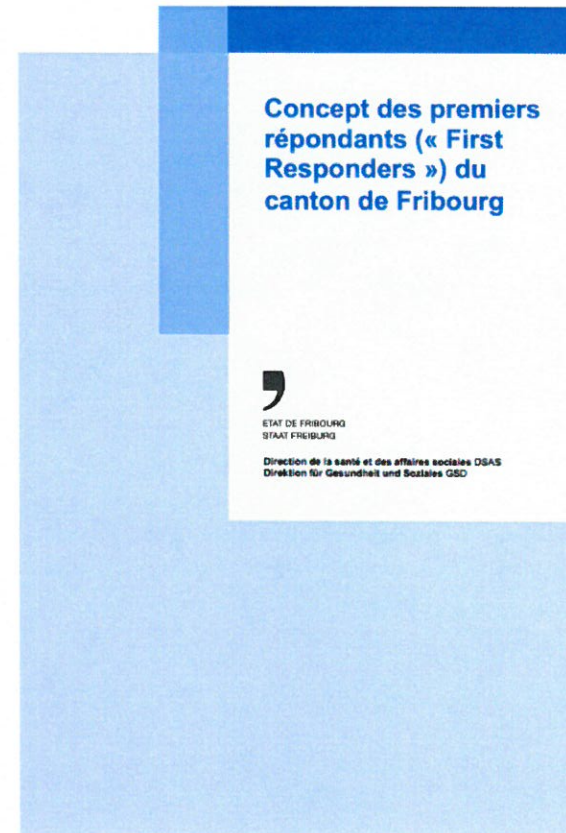
Les bons gestes

Formez-vous!

Fondation
FRIBOURG CŒUR
ensemble, sauvons des vies

Concept des premiers répondants
(« First Responders ») du canton de Fribourg

- La Fondation
- Formations
- Devenez first responder
- Défibrillateurs
- Partenariats
- Infos et médias



**Concept des premiers
répondants (« First
Responders ») du
canton de Fribourg**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Interventions

Interventions Details interv Home

Liste Carte

consultez le guide



Lieu: **Schmitten**
Adresse: **Kreuzmattstr**
Arrivo ambulanza: ~15 min
Distance: **23,2 km**

Urgence

Lieu: **Fribourg**
Adresse: **Bertigny**
Arrivo ambulanza: ~15 min
Distance: **17,6 km**

JE PEUX INTERVENIR

L'attribution de l'intervention est déterminée par un système informatique selon des paramètres préétablis.

- Halle de gym de Corbières**
Chemin du Pré du Crêt 7 - 1647 Corbières 2462
1.37 km [NAVIGUE VERS](#)
- Glasson Matériaux SA**
rte de Fribourg 1 - 1630 Bulle 2425
5.60 km [NAVIGUE VERS](#)
- Gruyère Energie - Bulle**
Rue de l'Etang 20 - 1630 Bulle 2425
5.77 km [NAVIGUE VERS](#)
- Gruyère Energie - Bulle**
Rue de l'Etang 12 - 1630 Bulle 2425
5.85 km [NAVIGUE VERS](#)
- Pompiers - Bulle**
Rue de l'Etang 2 - 1630 Bulle 2425
6.07 km [NAVIGUE VERS](#)
- A côté de la déchetterie de Crésuz**
chemin de la Cure 1 - 1653 Crésuz 2130
6.26 km [NAVIGUE VERS](#)

Bienvenue Stéphane Gil

Ton certificat expire le C

[SE DECONNECTER](#)



Merci à l'assemblée communale d'avoir accepté l'achat de cet appareil,
de sa mise à disposition pour la sécurité de ses citoyens et de ses hôtes.



Merci au Conseil communal pour la confiance qui m'a été donnée



Merci à Nicolas pour son aide à la mise en place de l'appareil